

## Pour réussir votre installation : La certification « Création ou reprise d'une entreprise agricole » des Chambres d'agriculture



### Vous souhaitez « acquérir les compétences » pour créer ou reprendre une entreprise agricole ?

Le réseau des Chambres d'agriculture vous propose une certification professionnelle sur la création ou reprise d'une entreprise agricole vous permettant d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour réussir votre projet et prendre votre fonction de chef d'entreprise sereinement.



### Une certification adaptée à vos besoins, un parcours de formation « à la carte » !

Besoin de comprendre et choisir le statut juridique de votre future entreprise ? Acquérir les notions indispensables pour chiffrer votre projet ? Comprendre la fiscalité agricole et les cotisations sociales ? Lors de votre parcours installation, vous rencontrez des conseillers PAI puis PPP ; ils vous aident à déterminer les compétences qui sont nécessaires à votre projet. Grâce à la modularité de la certification, vous serez inscrit uniquement sur les formations qui vous sont indispensables.



### Un accompagnement+ tout au long de la certification

Vos formateurs sont à votre disposition pour répondre aux questions sur votre projet, vous donner les clés pour faire les meilleurs choix.

L'évaluation de la certification vous permet de travailler sur votre projet et de bénéficier d'un regard d'expert !









### Création d'un réseau et profiter d'une expertise !



Grâce à la certification, vous rencontrerez d'autres porteurs de projets. Vous pourrez confronter vos points de vue, échanger sur vos projets.

Vous profitez de l'expérience d'autres porteurs de projets et de l'expertise et conseils des différents intervenants lors de votre parcours.

## Mon parcours de formation : certification CREA

-  Je rencontre le **Point Accueil Installation (PAI)** puis le **Centre d'Élaboration Des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)** de mon département d'installation. Mes conseillers PPP me préconisent les modules de formation correspondant à mes besoins.
-  Je vais sur **Mon Compte Formation**.
-  J'effectue une **demande d'inscription à la certification «Création ou reprise d'une entreprise agricole»**.
-  Ma Chambre d'agriculture me contacte. **Mon conseiller formation me transmet mon programme formation et devis.** Je ne fais que les formations qui me sont utiles ; je ne suis pas obligé de suivre tous les modules du parcours.
-  Je mobilise **Mon Compte Formation et recherche des co-financeurs**.
-  Je valide mon inscription à la certification.

### MES FORMATIONS, MA CERTIFICATION, MON PROJET

-  Je suis mes formations, et j'en profite pour **échanger avec les autres participants et avec les intervenants experts.** Leurs conseils aident à nourrir mon projet et à avancer.
-  Je passe mon évaluation. Je présente mon **projet professionnel.** Deux intervenants experts me font un retour et des préconisations pour optimiser mon projet.

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CERTIFICATION

## Création ou reprise d'une entreprise agricole

©Photos - Gettymages / fotolia

Chambre d'agriculture de la Vienne  
Agropole, 2133 Route de Chauvigny  
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR  
Tél. : 05.49.44.74.74  
accueil@vienne.chambagri.fr



@ChambreAgri86



@chambreaagri86



[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)





Pour financer votre certification :  
Un conseiller vous ACCOMPAGNE.

## Pourquoi suivre cette certification ?

- Vous bénéficiez de conseils personnalisés
- Vous profitez des compétences acquises pour approfondir votre projet personnel
- Vous obtenez une certification reconnue
- Vous montrez votre engagement et votre volonté auprès de financeurs potentiels
- Vous êtes inscrit uniquement aux formations qui vous sont utiles
- Vous partagez, échangez avec d'autres porteurs de projets
- Vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre reprise ou création d'entreprise

## Pourquoi l'évaluation est-elle un élément clé de votre certification ?

L'évaluation se compose

d'un quiz



d'une étude de cas et d'un oral



L'étude de cas et l'oral reposent sur votre projet personnel.

Vous bénéficiez ainsi d'un retour d'experts sur vos choix stratégiques et des conseils personnalisés pour réussir votre projet.

## Le parcours de formation de la certification

- Module « **Connaître les bases sociales, juridiques et fiscales** » - 7h - 100% à distance
- Module « **S'installer en société : pourquoi, comment et quelle société choisir ?** » - 7h - en présentiel
- Module « **Droits et devoirs liés au foncier** » - 7h - en présentiel
- Module « **Les bases d'une association réussie** » - 7h - en présentiel
- Module « **Définir sa stratégie commerciale en circuit court** » - 2 demi-journées en salle + 9h35 à distance
- Module « **Étudier la faisabilité techico-économique d'un projet** » - 4 jours en présentiel + 5h15 à distance
- Module « **Situer son entreprise vis-à-vis des réglementations agricoles** » - 7h - en présentiel
- Module « **Sécuriser le démarrage d'une activité agricole** » - 1,5 jour en présentiel + 1h40 à distance.

 **Le tarif dépend de votre statut**

Cette certification, reconnue par France Compétences, est finançable par votre CPF.



Inscrivez-vous à la certification Création ou reprise d'une entreprise agricole sur « **Mon Compte Formation** ».



[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



Si vous ne disposez pas d'assez de fonds, vous pouvez demander un co-financement à :

- **Pôle Emploi** : si vous êtes demandeur d'emploi
- **OPCO** (Ocapiat, par exemple si vous êtes salarié agricole)
- **Employeur** : votre employeur peut effectuer une dotation sur votre Compte Formation

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr>

- **Région**
- **Vivea** : si vous n'avez pas de crédit sur votre Compte Formation

Réussir la certification permet de montrer à des financeurs votre implication, et leur assure que vous avez acquis les compétences entrepreneuriales indispensables pour devenir chef d'entreprise.

